



Assemblée

Distr. générale
2 août 2024
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session

Kingston, 29 juillet-2 août 2024

Point 18 de l'ordre du jour

**Élection du (de la) Secrétaire général(e), en application
du paragraphe 2 de l'article 166 de la Convention**

Décision de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'élection du (de la) Secrétaire général(e)

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Agissant conformément au paragraphe 2 b) de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982¹ et aux articles 72 et 73 du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins²,

Élit M^{me} Leticia Reis de Carvalho (Brésil) Secrétaire générale de l'Autorité internationale des fonds marins pour un mandat de quatre ans, allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

*213^e séance
Le 2 août 2024*

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

² [ISBA/A/6](#).

